

## Mention d'information 24-28 RGPD

### Communication évènements sinistrés

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Communication évènements sinistrés » dont la finalité est la communication par SMS et/ou publipostage relative à l'organisation d'évènements en faveur des adhérents résidant sur les communes sinistrées par les inondations ou tout autre évènement climatique impactant les adhérents du régime agricole ouvrant droit à la MSA Nord – Pas de Calais.

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA Nord - Pas de Calais.

La MSA Nord – Pas de Calais est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir des informations déjà connues de notre caisse).

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Données de localisation,
- NIR.

Les informations relatives à cette fiche de traitement sont conservées pendant une durée de 5 ans.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé, en interne, à toute personne dûment habilitée des services DSST, Communication, Requête et toute autre personne nécessaire à la bonne exécution de cette fiche de traitement,

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de mesures protectrices de vos droits qui vous concernent (droits d'accès, rectification, opposition).

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo.grprec@msa59-62.msa.fr](mailto:dpo.grprec@msa59-62.msa.fr).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.